



MAIRIE DE PARMAIN 95620
TEL. 01 34 08 95 77

DÉCISION DU MAIRE

N°2026/45

Demande de subvention auprès du Département du Val d'Oise au titre du dispositif « AMENDES DE POLICE »

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2026/45 du 25 juin 2026 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de travaux de reprise complète de la piste cyclable sur la Voie Verte, allée des Peupliers / rue Raymond Poincaré à Parmain,

Considérant que le coût des travaux est estimé à 17.496,00 € HT soit 20.995,20 € TTC,

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 80% du montant HT des travaux au titre du dispositif « AMENDES DE POLICE » du Département du Val d'Oise pour l'année 2026 ;

Considérant que le montant de l'opération est inscrit dans son intégralité au budget ;

D É C I D E

- ARTICLE 1** De solliciter le Département du Val d'Oise pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 80% de 17.496,00 € HT du montant total de travaux de reprise complète de la piste cyclable sur la Voie Verte, allée des Peupliers / rue Raymond Poincaré, soit une aide maximale de 13.996,80 €.
- ARTICLE 2** De s'engager à prendre en charge la part non accordée par le Département du Val d'Oise.
- ARTICLE 3** Que le présent acte est rendu exécutoire dans les conditions prévues aux articles L. 2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.
- ARTICLE 4** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent acte.
- ARTICLE 5** Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou sur la plateforme « Télérecours Citoyen » : www.telerecours.fr. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

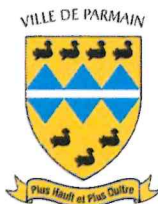
Fait à PARMAIN, le 17 juillet 2026



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN,

**Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Service Technique
techniques

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le 21/07/2026
ID : 095-219504800-20260717-DM202645-AR



Parmain, le 17 juillet 2026

Objet : AMENDES DE POLICE

NOTE EXPLICATIVE

La commune de Parmain souhaite entreprendre des travaux de voirie sur le la piste cyclable de la Voie Verte, allée des Peupliers / rue Raymond Poincaré.

Cette opération vise à remettre en état une infrastructure cyclable dégradée afin de garantir la continuité des itinéraires, d'améliorer les conditions de circulation des cyclistes et de renforcer la sécurité des déplacements actifs. Les travaux permettront de prolonger la durée de vie de l'aménagement tout en favorisant le report modal vers les mobilités douces.

Le tableau ci-dessous regroupe les travaux de voirie envisagés pour l'année 2026 :

Fournisseurs - N° devis	TRAVAUX	MONTANT HT
DUBRAC – 20260024	Réaménagement de la piste cyclable	17.496,00 €
TOTAL TRAVAUX		17.496,00 €

Dans cette action, la commune sollicite l'obtention d'une subvention d'un montant de 13.996,80 €, soit 80% de 17.496,00 € HT au titre de l'appel à projets « AMENDES DE POLICE » du Département du Val d'Oise.

Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Services Techniques
techniques@

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le 21/07/2026
ID : 095-219504800-20260717-DM202645-AR



Parmain, le 17 juillet 2026

DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de sa politique de rénovation et de sécurisation d'itinéraires cyclables sur le domaine public communal, la ville de Parmain effectue pour l'année 2026 les travaux suivants :

PISTE CYCLABLE SUR VOIE VERTE ALLÉE DES PEUPLIERS / RUE RAYMOND POINCARÉ Reprise complète de la piste cyclable

Dans cette action, la commune sollicite l'obtention d'une subvention au titre du dispositif « AMENDES DE POLICE » auprès du Département du Val d'Oise.

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,

**Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Services Techniques
techniques@ville.parmain.fr

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le 21/07/2026
ID : 095-219504800-20260717-DM202645-AR



Parmain, le 17 juillet 2026

Objet : AMENDES DE POLICE

ATTESTATION DE NON-COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Parmain, Monsieur Loïc TAILLANTER, certifie que les travaux ou investissements concernant l'opération désignée ci-après :

Réalisation

TRAVAUX	RUE	MONTANT HT
Reprise complète de la piste cyclable sur Voie Verte	Allée des Peupliers / Rue R. Poincaré	17.496,00 €

N'ont pas reçu le début d'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet sauf autorisation visée au II de l'article R.2334-24 du code général des collectivités territoriales.

Loïc TAILLANTER,



**Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Service Technique
techniques@

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le 21/07/2026
ID : 095-219504800-20260717-DM202645-AR



Parmain, le 17 juillet 2026

Objet : AMENDES DE POLICE

PRÉVISIONNEL DE DÉMARRAGE DE TRAVAUX

Les travaux de voirie sont inscrits sur le budget 2026 avec un début prévisionnel de travaux suivant :

2026					
Mois	Juillet	Août	Septembre	Octobre	
Travaux					
Reprise complète de la piste cyclable allée des Peupliers / Rue R. Poincaré					

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,

Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Services Techniques
techniques@ville-parmain.fr

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le 21/07/2026
ID : 095-219504800-20260717-DM202645-AR



Parmain, le 17 juillet 2026

Objet : AMENDES DE POLICE

TRAVAUX DE VOIRIE

PLAN DE FINANCEMENT

Financier	Montant des travaux HT	Subventions		Montant HT à la charge de la ville
DÉPARTEMENT VAL D'OISE	17 496,00 €	80%	13 996,80 €	3 499,20 €

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



● 34-36, rue du Maréchal Lyautey
■ 93 200 Saint-Denis
▲ Tél. : 01 49 71 10 90
◆ Fax : 01 48 26 83 53
■ client@dubrac.com

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le 21/07/2026

ID : 095-219504800-20260717-DM202645-AR



MAIRIE DE PARMAIN

Place Georges Clémenceau
95620 PARMAIN

M. PLUQUET

SAINT-DENIS le 08/01/2026

Chantier N° O20402

Client N° : CO1310

Conducteur : OUSMANE FADE DJONOUA

DEVIS N°20260024

(Selon détail ci-joint)

Réaménagement de la piste cyclable

Piste cyclable - Allée des Peupliers

TOTAL BORDEREAU HT	18 225,00 €
MONTANT RABAIS PAR TRANCHE 4%	- 729,00 €
TOTAL HORS BORDEREAU HT	0,00 €
TOTAL HT	17 496,00 €
T.V.A. 20,00 %	3 499,20 €
TOTAL TTC	20 995,20 €

**Cette offre est valable 30
jours**

Francis DUBRAC
Président

DEVIS N°20260024 du 08/01/2026

Réaménagement de la piste cyclable

Code	Désignation	Unité	Qté	P.U.	Total
	Reprise complète de la piste cyclable - rehaussement du niveau fini, sans intervention sur le système racinaire				18 225,00
1	Installation de chantier	FFT	1,000	50,00 €	50,00
3	Signalisation de chantier	FFT	1,000	50,00 €	50,00
6	"Confection d'un constat d'huissier "	FFT	1,000	450,00 €	450,00
12	Démolition à la main de chaussée et trottoir	M2	295,000	15,00 €	4 425,00
19	Dépose de bordures et caniveaux	ML	110,000	20,00 €	
68	Bordurette P1 - LE METRE LINEAIRE	ML	110,000	23,00 €	
38	210,3 Grave naturelle 0/20 ou béton concassé	M3	65,000	45,00 €	2 925,00
24.1	Réalisation de trottoir en enrobé rouge LE METRE CARRE : M2	M2	295,000	35,00 €	10 325,00
HB	Fourniture et mise en oeuvre de terre végétale	M2	24,000	35,00 €	
38	210,3 Grave naturelle 0/20 ou béton concassé	M3	44,000	45,00 €	

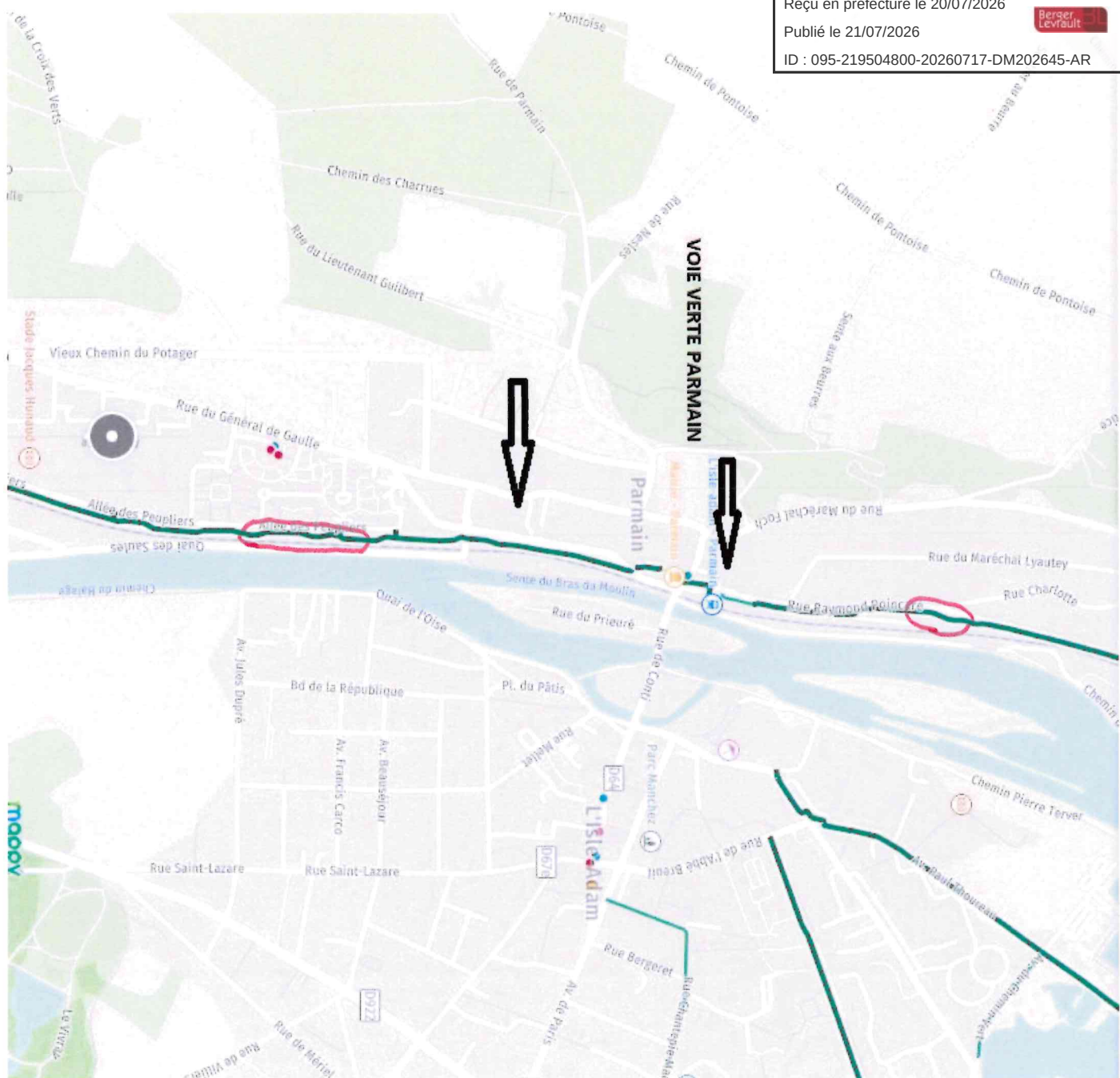
Total H.T. Brut**18 225,00**

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le 21/07/2026

ID : 095-219504800-20260717-DM202645-AR



Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le 21/07/2026

ID : 095-219504800-20260717-DM202645-AR



PISTE CYCLABLE
VOIE VERTE



Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le 21/07/2026

ID : 095-219504800-20260717-DM202645-AR

